


OFFICIER MIS A DISPOSITION AU CNPE DE GOLFECH

Offre n° 0082210600324650

Publiée le 21/06/2021

Synthèse de l'offre

Employeur	<u>SDIS de Tarn-et-Garonne</u> 4-6 rue Ernest PECOU 82000 MONTAUBAN
Département de travail	Tarn-et-Garonne
Poste à pourvoir le	01/10/2021
Date limite de candidature	23/07/2021
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Non, sans exclure les candidatures de fonctionnaires (Art. 3-2 loi 84-53) 

Détails de l'offre

Famille de métier	Prévention et sécurité civile > Sapeurs-pompiers	Grade(s) recherché(s)	Capitaine de SPP Commandant de SPP
--------------------------	--	------------------------------	---------------------------------------

Métier(s) Autre

Descriptif de l'emploi

Officier mis à disposition auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Golfech. Mise à disposition à hauteur de 70% de son temps de travail pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable.

Le reste du temps, 30%, affectation au CSP Castelsarrasin/Moissac en qualité d'adjoint au chef de centre, adjoint au chef de groupement territorial Garonne.

Véhicule de service. Téléphone portable.

Avantages statutaires de la collectivité.

Astreinte opérationnelle.

Missions

Missions principales de l'officier SPP CNPE :

Développement et partage de la culture incendie (personnels et prestataires extérieurs), Gestion préventive du risque incendie à l'échelle du site, Préparation à la crise / Formations (exercices opérationnels, entraînements des équipes d'intervention), Gestion du Poste pour l'Equipe de Renfort aux Secours Extérieurs (PERSE), Implication dans la conduite de projets spécifiques.

Missions en lien avec le SDIS : Portage du plan ETARE CNPE en lien avec le service Préparation opérationnelle. Sensibilisation de la chaîne de commandement aux opérations sur le site CNPE. Développement des relations SDIS/CNPE.

Missions principales en qualité d'adjoint au chef de groupement Garonne :

Participation au management des chefs de centre, Maintien et développement des capacités opérationnelles des CIS/ Volet RH, Promotion et développement du volontariat.

Missions principales en qualité d'adjoint au chef de centre au CSP Castelsarrasin/Moissac :

Pilotage de la fonction RH : Gestion du temps de travail et du temps d'activité. Gestion des plannings et des feuilles de garde, Pilotage de la GPEAC du centre. Management de l'encadrement intermédiaire.

Mission de suppléance du chef de groupement/chef de centre absent ou empêché.

Participe à l'activité opérationnelle.

Participe à l'astreinte opérationnelle de la chaîne de commandement.

Participe aux manoeuvres et exercices opérationnels.

Profils recherchés

Formations diplômantes requises et/ou expérience idoines.

Connaissance du SDIS et du cadre de mise en oeuvre de la politique publique d'incendie et de secours.

Titulaire PRV 2 et RCH 2.

Gestion de projet. Management des équipes.

Sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Rigueur, disponibilité. Connaissance des outils digitaux.

Des formations en internes à EDF seront programmées.

Temps de travail Complet, 35h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité

05 63 22 80 00

Adresse e-mail

courrier@sdis82.fr

Informations complémentaires

Adresser lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative à Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS 82 - 4 et 6 rue Ernest PECOU - 82000 MONTAUBAN.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Colonel hors classe Olivier THÉRON, directeur départemental, au 05.63.22.80.04, ou le Capitaine Dominique MICHEL, actuellement en poste au CNPE, au 05.63.29.33.65.

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.